

FCPE
HSBC EE MODÉRÉ

Rapport annuel au 29 décembre 2023

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	22
Informations réglementaires	39
Evolution de la performance	43
Certification du Commissaire aux Comptes	47
Comptes Annuels	52
Bilan Actif	53
Bilan Passif	54
Hors-Bilan	55
Comptes de Résultat	56
Annexes	57
Règles et méthodes comptables	58
Evolution de l'Actif Net	61
Souscriptions Rachats	62
Compléments d'information	63
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	71
Inventaire	72
Rapport annuel de l'OPC Maître	73

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE MODERE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

Code AMF : 990000063659

Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme).

Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier. Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

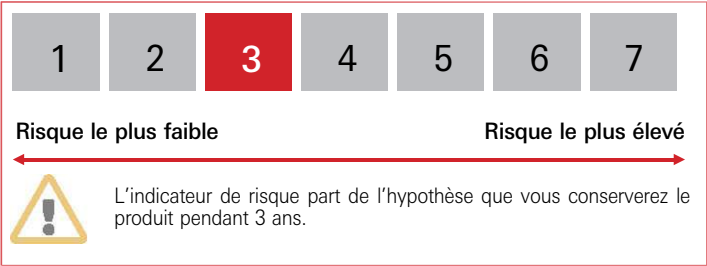
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 070	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,32 %	-11,54 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 430	EUR 8 700
	Rendement annuel moyen	-15,68 %	-4,53 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 970	EUR 10 260
	Rendement annuel moyen	-0,33 %	0,85 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 070	EUR 11 550
	Rendement annuel moyen	10,75 %	4,93 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2018 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	405 EUR	746 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,1 %	2,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,26% avant déduction des coûts et de 0,85% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,53 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	155 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

Code AMF : 990000102019

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme).

Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier. Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

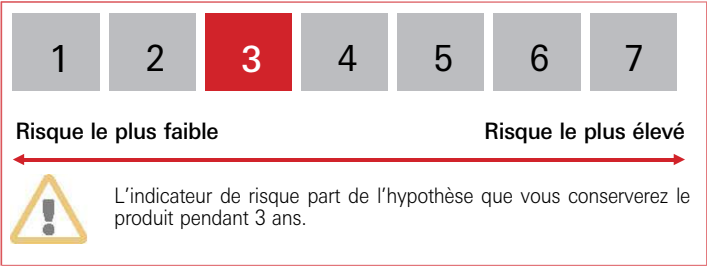
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 060	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,37 %	-11,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 460	EUR 8 740
	Rendement annuel moyen	-15,43 %	-4,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 000	EUR 10 350
	Rendement annuel moyen	-0,05 %	1,15 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 110	EUR 11 660
	Rendement annuel moyen	11,07 %	5,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2018 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	374 EUR	653 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,7 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,26% avant déduction des coûts et de 1,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	124 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

Code AMF : 990000121729

Catégorie de parts : G

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme).

Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante. Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier. Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

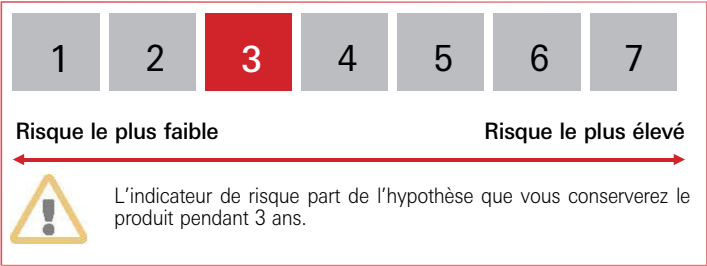
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des

pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 060	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,38 %	-11,54 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 490	EUR 8 800
	Rendement annuel moyen	-15,13 %	-4,19 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 000	EUR 10 380
	Rendement annuel moyen	-0,05 %	1,25 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 130	EUR 11 660
	Rendement annuel moyen	11,28 %	5,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre février 2016 et février 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	340 EUR	544 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,4 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,02% avant déduction des coûts et de 1,25% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,89 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	90 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 2 dernières années sont disponibles sur internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

ISIN : FR0014006ICO

Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme). Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 060	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,37 %	-11,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 460	EUR 8 740
	Rendement annuel moyen	-15,43 %	-4,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 000	EUR 10 350
	Rendement annuel moyen	-0,05 %	1,15 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 110	EUR 11 660
	Rendement annuel moyen	11,07 %	5,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2018 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	405 EUR	752 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,1 %	2,4 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,57% avant déduction des coûts et de 1,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,53% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	155 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

ISIN : FR0014006ID8

Catégorie de parts : PG

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme). Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

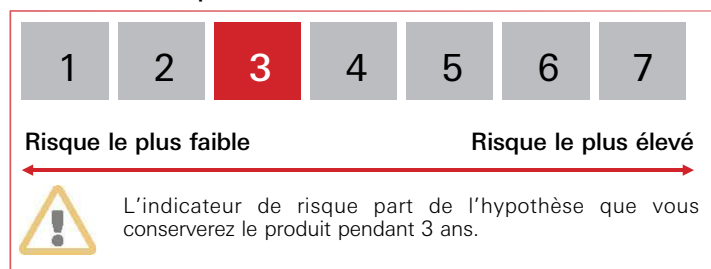
Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 060	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,37 %	-11,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 460	EUR 8 740
	Rendement annuel moyen	-15,43 %	-4,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 000	EUR 10 350
	Rendement annuel moyen	-0,05 %	1,15 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 110	EUR 11 660
	Rendement annuel moyen	11,07 %	5,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2018 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	340 EUR	543 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,4 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,91% avant déduction des coûts et de 1,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,89% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	90 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC EE MODERE

ISIN : FR001400MBL9

Catégorie de parts : PH

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

Objectifs

- Le FCPE HSBC EE MODERE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX MODERE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 75% d'obligations et de 25% d'actions (allocation stratégique de long terme). Indicateur de référence : 15% de monétaire (€STR) + 60% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 17,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 7,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : important.

Le FCP privilégie fortement les taux. L'actif est investi sur les marchés de taux dans une fourchette de détention allant de 65% à 85% et exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 15% à 35%.

Les sources de performance sont les suivantes :

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.

Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

L'investissement cumulé dans les thèmes suivants est limité à 10% de l'actif net du portefeuille :

- actions et obligations des pays émergents,
- obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus. La sensibilité maximale sera limitée à 8.

Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.

Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change avec une limite de surexposition de 100% de l'actif. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 3 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 060	EUR 6 920
	Rendement annuel moyen	-39,37 %	-11,53 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 460	EUR 8 740
	Rendement annuel moyen	-15,43 %	-4,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 000	EUR 10 350
	Rendement annuel moyen	-0,05 %	1,15 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 110	EUR 11 660
	Rendement annuel moyen	11,07 %	5,24 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre août 2021 et avril 2023. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre avril 2018 et avril 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2016. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	374 EUR	653 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,7 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,26% avant déduction des coûts et de 1,15% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	124 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 3 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre. Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX MODERE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes¹ envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes² envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance³ ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

² Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB⁴ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY⁶ -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY⁶ +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

⁶ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Politique de gestion

Le FCPE HSBC EE MODERE est nourricier de l'OPC maître HSBC MIX MODERE.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes (18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entre les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.

L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.

Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.

Le 4^{ème} trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de Mr Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1^{er} trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

Allocation sur les marchés Actions

Le fonds a entamé la période avec une exposition très prudente aux marchés actions (21.4%). Cette prudence a été maintenue tout au long de la période en raison d'un scénario économique anticipant un ralentissement cyclique. Le resserrement des conditions financières (hausse des taux courts des banques centrales) en raison d'une inflation trop élevée, devrait peser sur la demande entraînant une baisse de l'activité, de l'emploi et des profits des entreprises. Par conséquent, les niveaux de valorisation anticipant une poursuite de la croissance des profits des entreprises de l'ordre de 15% pour retrouver des niveaux historiques de valorisation nous semblent incompatibles avec notre scénario économique. Enfin, les primes de risque des marchés actions relatives aux marchés obligataires sont aujourd'hui extrêmement faibles, justifiant notre prudence actuelle.

Nos allocations sur les marchés actions ont contribué négativement à la performance du fonds en raison de la performance des marchés actions depuis le début de la période.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions du portefeuille est proche de 20.7% de l'actif.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversifications thématiques, géographiques et sectorielles.

1. Partie « cœur » :

La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro et aux actions monde hors euro.

- Zone Euro :

L'exposition aux actions de la zone Euro est réalisée par l'investissement sur des fonds avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

- Approche systématique :

Ces investissements sont réalisés par l'investissement sur le fonds HSBC ICAV Multi-Facteurs, qui représente 9% de l'actif net.

Sur la période, la stratégie a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis.

- Approche fondamentale active :

En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des fonds aux styles valorisation (HSBC Euro Actions et HSBC GIF Euroland Value), qualité (HSBC GIF Euroland Growth), taille (HSBC Euro PME et HSBC Gif European Smaller Companies) et faible volatilité (HSBC Euro Volatility Focused et HSBC Europe Equity Income). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.

Au cours de la période, les diversifications sur les styles contribuent négativement à la performance du fonds. La stratégie a été impacté par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de spécifiques. Par ailleurs, nos allocations ont été très impactées par la décevante performance des Petites Capitalisations. La gestion « petites capitalisations », très axées sur la digitalisation, les énergies vertes et le « Nearshoring » sont des thèmes de long terme, plutôt pénalisés à court terme. A noter tout de même, la poursuite de la belle performance du style « Faiblement valorisé » qui contribue encore positivement à la performance du portefeuille sur la période.

Au 29 décembre, nous détenons :

- 1.6% d'exposition au style Valorisation (1% de HSBC Euro Actions et 0.6% de HSBC GIF Euroland Value)
- 1.1% d'exposition au style Qualité (1.1% de HSBC GIF Euroland Growth)
- 1.6% d'exposition au style Taille (0.4% de HSBC Euro PME et 1.2% HSBC Gif European Smaller Companies)
- 5.2% d'exposition au style faible volatilité (1.9% de HSBC Euro Volatility Focused et 0.4% de HSBC Europe Equity Income)

Par ailleurs, nous détenons une exposition de 0.5% du fonds HSBC SRI Euroland Equity qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

- Hors zone Euro, nous investissons sur des trackers et des futures
 - a. 0.5% d'actions anglaises (ETF HSBC FTSE 100),
 - b. 5.7% d'actions américaines (1.2% ETF S&P500 Low Vol et 4.5% de Futures),
 - c. 0.7% d'actions japonaises (ETF HSBC Msci Japan),
 - d. 0.3% d'actions canadiennes (ETF HSBC Msci Canada),
 - e. 0.2% d'actions de l'Asie Pacifique Ex-Japon (ETF HSBC Msci Pacific Ex Japan).
 - f. 0.3% d'actions suisses (Futures).
 - g. 0.2% d'actions suédoises (Futures).
 - h. 0.1% d'actions danoises (Futures).

2. Diversifications géographiques sur les pays développés :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos diversifications géographiques combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses peuvent nous amener à investir sur les indices des actions allemandes, américaines, anglaises, australiennes, canadiennes, espagnoles, françaises, italiennes, japonaises, suisses et des Pays-Bas.

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les actions italiennes et espagnoles aux dépens des actions suisses ont particulièrement contribué à la performance de la stratégie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les marchés des actions italiennes (0.625%), japonaises (0.25%), espagnoles (0.25%), suédoises (0.25%), anglaises (0.375%) et américaines (0.375%) aux dépens des indices actions australiennes (-0.125%), canadiennes (-0.5%), françaises (-0.25%), allemandes (-0.375%), des Pays-Bas (-0.375%) et suisses (-0.5%).

3. Diversifications sur les secteurs européens :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix.

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens contribuent négativement à la performance du fonds. Nos investissements sur les secteurs des ressources de base et des Télécoms ont été particulièrement pénalisant. En revanche, nos investissements sur les secteurs de la banque, de l'auto et notre couverture du secteur de l'alimentation ont été très rentables mais ne compensent que partiellement.

Au 29 décembre, le portefeuille est exposé aux secteurs de la banque (0.25%), de l'auto (0.625%), des services financiers (0.25%), du pétrole (0.375%), des valeurs technologiques (0.375%), du commerce de détail (0.125%), des loisirs (0.125%), des télécoms (0.5%) et des biens de consommation des ménages (0.125%) aux dépens des secteurs de l'industrie (-0.25%), des ressources de base (-0.5%), de la chimie (-0.75%), des médias (-0.5%), de la santé (-0.125%), de l'alimentaire (-0.375%) et des actions européennes (-0.25%).

4. Diversification sur les secteurs américains :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices des secteurs américains des matières premières, de l'énergie, de la banque, de l'industrie, des valeurs technologiques, de la consommation durable ou discrétionnaire et de la santé. Sur la période, la couverture du secteur des services aux collectivités apporte de la valeur, insuffisamment toutefois pour compenser la faible performance des investissements sur le secteur de l'énergie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les secteurs de l'énergie (0.5%), de l'industrie (0.375%) et de la technologie (0.25%) aux dépens des secteurs des matériaux de construction (-0.125%), de la finance (-0.25%), de la consommation durable (-0.125%), des services aux collectivités (-0.375%) et de la santé (-0.25%).

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

5. Diversification sur les petites capitalisations américaines :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. L'allocation sur les petites capitalisations américaines combine l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Sur la période, la préférence pour les grandes capitalisations aux dépens des petites capitalisations apporte de la valeur au portefeuille.

Au 29 décembre, l'exposition aux petites capitalisations est neutre.

6. Allocation sur les actions des pays émergents aux dépens des actions des pays développés :

La prudence sur les actions émergentes a été maintenue en début de période en raison du durcissement des conditions de financement, de la perte de dynamique économique en Chine et de la dégradation de la rentabilité des entreprises des pays émergents. Puis début février, une position a été initiée afin de bénéficier de la dynamique économique initiée par la réouverture de la Chine. Puis, mi-août, les expositions aux actions émergentes ont été réduites étant donné la déception du rebond de l'activité chinoise à la suite de la réouverture de l'économie. Dès septembre, la prudence sur les actions émergentes sera accentuée en raison du durcissement des conditions de crédit et de la faible rentabilité des entreprises émergentes.

Sur la période, nos diversifications sur les actions émergentes n'apportent pas de valeur.

Au 29 décembre, l'exposition aux actions émergentes est couverte à hauteur de 0.5%.

7. Diversifications géographiques sur les actions des pays émergents :

L'investissement est réalisé par le biais de futures et d'OPC. Nos diversifications géographiques sur les indices actions des pays émergents combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices actions du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de Malaisie, du Mexique, d'Afrique du Sud, de Taiwan et de Thaïlande. Sur la période, nos diversifications géographiques sur les actions des pays émergents contribuent marginalement à la performance du portefeuille. En effet, la couverture des expositions aux actions malaysiennes a été profitable mais n'a fait que compenser la faible performance des investissements sur les actions chinoises.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les actions brésiliennes (0.25%), d'Afrique du Sud (0.25%), chinoises (0.25%) et indonésiennes (0.25%) aux dépens des actions mexicaines (-0.375%), malaysiennes (-0.25%) et thaïlandaises (-0.375%).

8. Diversifications investissements alternatifs :

La poche d'investissements alternatifs a été maintenue. Ces investissements ont pour objectif de capter des tendances, positives ou négatives, sur un grand nombre d'actifs. Depuis, le début de l'année, la contribution des diversifications sur les investissements alternatifs est négative.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les matières premières (2% ETF Ishares BBG Roll Select Commodity) et une diversification sur deux fonds CTA (2.7% PASSIM STR CROSS ASSET et 1% STRUCT INV SI CROSS ASSET).

Allocation sur les marchés de Taux

Le fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 3.7, soit une sensibilité en léger retrait par rapport à l'indice de référence. L'allocation est restée assez dynamique et a accompagné les mouvements de taux sur la période. En effet, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique de hausse de taux tout au long de la période. A la fin du 3^{ème} trimestre, à l'approche des niveaux de 3.3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 2 ans et 3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 10 ans, la sensibilité relative du portefeuille est redevenue

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

positive. En effet, ces niveaux de taux nous semblaient attractifs, anticipant étant donné nos anticipations d'évolution de la politique monétaire de la BCE, plutôt orientée au statut quo dorénavant à la vue de la dynamique des indicateurs économiques. En fin de période, après une chute de plus de 80 points de base de taux, nous réaliserons nos profits et couvriront à nouveau la sensibilité des portefeuilles estimant que les investisseurs anticipaient dorénavant trop de baisse de taux directeur de la BCE en 2024.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du fonds.

Au 29 décembre, la sensibilité du fonds est légèrement inférieure à 3.6.

Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de lignes directes, d'OPCVM et de dérivés.

1. Lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro

Les lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro représentent 46.5% de l'actif net. Notre sélection de titres obligataires combine principalement des facteurs de cycle, de portage et de dynamique des prix.

- **Allocation géographique :**

A cours de la période, nous avons maintenu notre prudence sur les obligations allemandes, finlandaises, des Pays-Bas, belges et françaises au profit principalement des obligations portugaises, italiennes, espagnoles et d'organismes supranationaux. Au cours de la période, nous avons réduit nos investissements sur les obligations italiennes au profit des obligations portugaises et espagnoles en raison de l'importante réduction du spread vis-à-vis de l'Allemagne.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les obligations d'Etats de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie complétées par des titres émis par les émetteurs supranationaux (European Union, EIB, FMS, KFW) et des agences.

- **Allocation sur la courbe :**

Nos décisions d'allocation sur la courbe reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité). Au cours de la période, nous avons à nouveau investi sur des maturités courtes en raison de l'attractivité du portage et de nos anticipations que la hausse des taux de la BCE touchait à sa fin.

Au 29 décembre, nous privilégions les maturités longues (7-10 ans) et courtes (2-3 ans) aux dépens des maturités moyennes (3-5 ans) et très longues (10 ans et +).

Sur la période, nos allocations géographiques et sur la courbe de taux des obligations nominales des états de la zone Euro contribuent positivement à la performance du fonds.

2. Diversification sur les obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro

Le fonds n'a pas été investi sur les obligations indexées sur l'inflation sur la période.

3. Diversification sur les obligations d'entreprises de bonne signature

Nos investissements sur les obligations d'entreprises de bonne signature, prudents en début de période, ont été légèrement accentués en raison de la remontée des niveaux de spread puis maintenus sur une position relative proche de la neutralité.

Sur la période, les allocations sur les obligations d'entreprises contribuent marginalement à la performance du fonds.

Au 29 décembre, l'exposition aux obligations d'entreprises est constituée de :

- 14.7% d'obligations d'entreprises de bonne qualité (10.4% de HSBC Gif Credit Bond Total Return et 4.3% de HSBC Gif Euro Credit Bond).

4. Diversification sur les obligations d'entreprises Haut Rendement

Le fonds n'a pas été investi sur les obligations d'entreprises Haut Rendement sur la période.

5. Diversification sur les obligations d'états internationaux

Cette recherche de rendement a également motivé l'implémentation de diversifications sur les obligations d'états des pays développés, investissements couverts du risque de change. Ces investissements combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de portage (couvert du risque de change) et de Momentum.

Sur la période, la diversification sur les obligations des pays développés pénalise la performance du fonds en raison de la prudence sur les obligations allemandes au profit des obligations canadiennes, suédoises et américaines.

Au 29 décembre, nous sommes investis sur les obligations australiennes (1.4%), canadiennes (5.2%) et suédoises (1.2%) aux dépens des obligations anglaises (-1.2%) et allemandes (-6.6%).

6. Arbitrage de courbe internationale

Nos décisions d'arbitrage reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité) combinée à l'analyse des politiques monétaires.

Au cours de la période, le portefeuille est investi principalement sur les taux américains de maturité 2 ans aux dépens de la partie très longue de la courbe (30 ans) afin de bénéficier du portage positif et de la très faible prime de terme actuelle. La position a été réduite de moitié afin de réaliser une partie des profits réalisés. Le portefeuille détenait également une position longue de maturité 30 ans US aux dépens de la maturité 30 ans Euro en raison de l'écart de rendement, non justifié selon nous, par les fondamentaux de long terme (écart de croissance potentielle et de perspectives de long terme sur l'inflation). Cette position a été soldée en cours de période après une baisse de l'écart de rendement de 60 points de base. Au 29 décembre, le portefeuille détient encore une exposition aux taux américains de maturité 2 ans aux dépens des taux américains de maturité 30 ans.

7. Diversification sur les obligations émergentes

Nous avons maintenu nos investissements sur les obligations à haut rendement asiatique en de l'attractivité des taux de rendement et du caractère diversifiant de ces actifs. En revanche, nous avons réduit nos investissements sur les obligations émergentes en devises locales en raison de la hausse du dollar et des taux américains. Puis nous avons soldé la position au profit d'obligations indiennes.

Sur la période, la diversification sur les obligations émergentes pénalise le portefeuille.

Au 29 décembre, notre exposition aux obligations émergentes est constituée de :

- 0.6% d'obligations indiennes en devise locale (HSBC Gif India Fixed Income)
- 1.5% d'obligations à haut rendement asiatique (HSBC Gif Asia High Yield Bond).

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 5,5% pour la part E, de 5,1% pour la part F et de 5,8% pour la part G.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Evénements intervenus sur l'exercice 2023

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1^{er} janvier 2023

Le 1^{er} janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs

→ date de prise d'effet : 1^{er} juillet 2023

Le 1^{er} juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du FCPE à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Adoption par l'OPC maître du nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF

→ date de prise d'effet : 1^{er} juillet 2023

Le règlement du FCPE a été actualisé le 1^{er} juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation des *frais administratifs externes à la société de gestion* de l'OPC maître (dans ce cadre, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, d'une part et listés exhaustivement dans le tableau des frais, d'autre part).

Cette actualisation est sans incidence sur le niveau maximum des frais indirects du FCPE.

Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le FCPE

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le FCPE le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le FCPE ou sortant du FCPE supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du FCPE.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du FCPE.

Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
 1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
 2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant.

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,09%
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,09%

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Frais maximums de l'OPC maître HSBC MIX MODERE – part I

Frais facturés au FCP		Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,50% TTC maximum (**)
2	Frais de fonctionnement et autres services (***)		0.10% TTC maximum (**)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.50% TTC maximum (**)
4	Commissions de mouvement	N.A	Néant
5	Commission de surperformance	N.A	Néant

(*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(**) Le total des lignes 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,60% maximum.

C'est-à-dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvement ne dépasseront pas 0,60% maximum de l'actif net.

(***) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du FCPE sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MIX MODERE I	6 888 165,01	12 874 614,41

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

Part HSBC EE MODERE F

Frais de fonctionnement et de gestion	0,80%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,54%
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,54%
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,34%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

Part HSBC EE MODERE E

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,54%
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,54%
Autres frais supportés par le FCPE	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,04%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,30%

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Part HSBC EE MODERE G

Frais de fonctionnement et de gestion	0,16%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,54% 0,54%
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,70%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

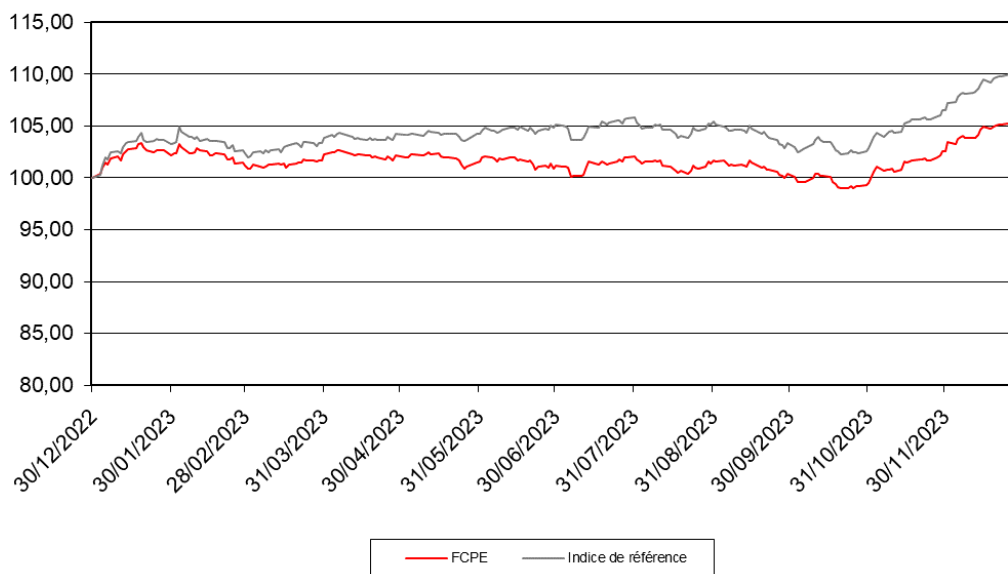
Performances

HSBC EE MODERE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 15% ESTR + 17.5% MSCI EMU (EUR) NR + 7.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

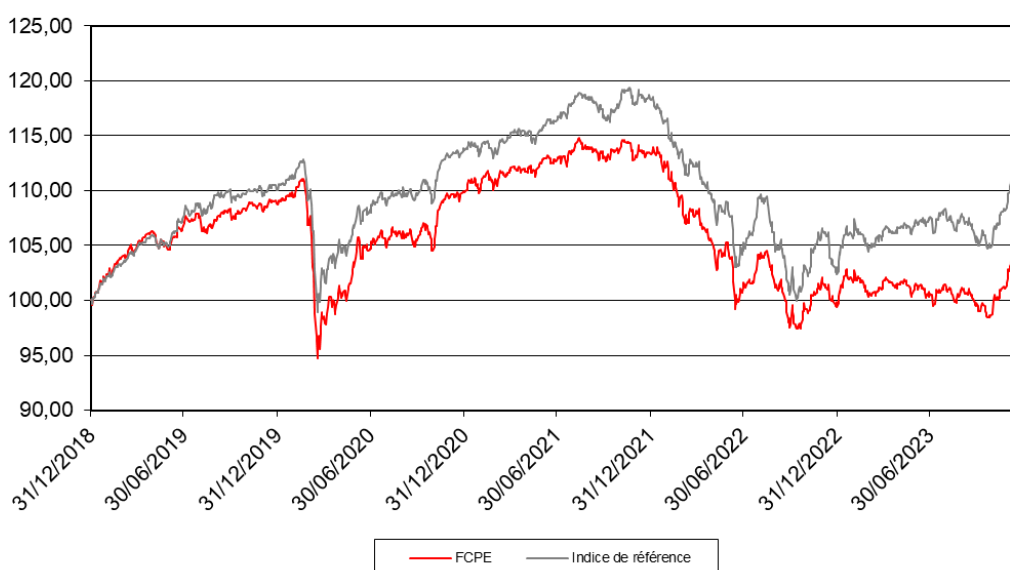
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

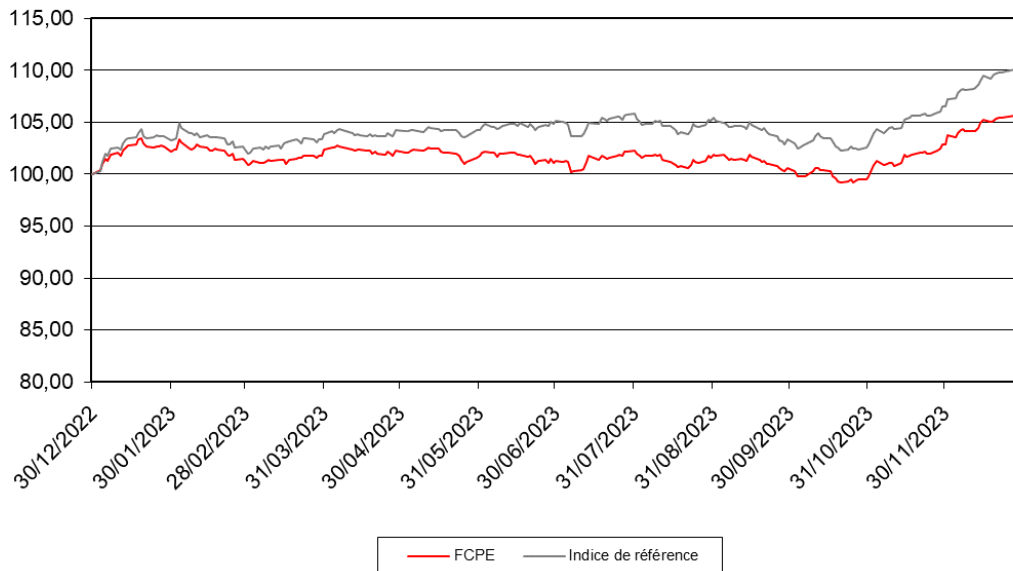
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

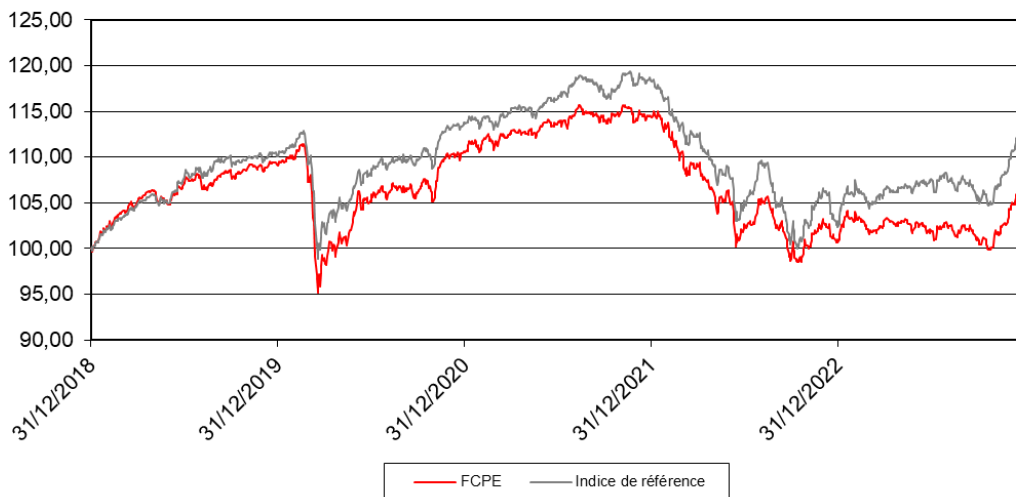
HSBC EE MODERE (E) (C) (EUR)

Indice de référence : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 15% ESTR + 17.5% MSCI EMU (EUR)
NR + 7.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants
Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

HSBC EE MODERE (G) (C) (EUR)

Indice de référence : 60% Bloomberg Euro Aggregate + 15% ESTR + 17.5% MSCI EMU (EUR)
NR + 7.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

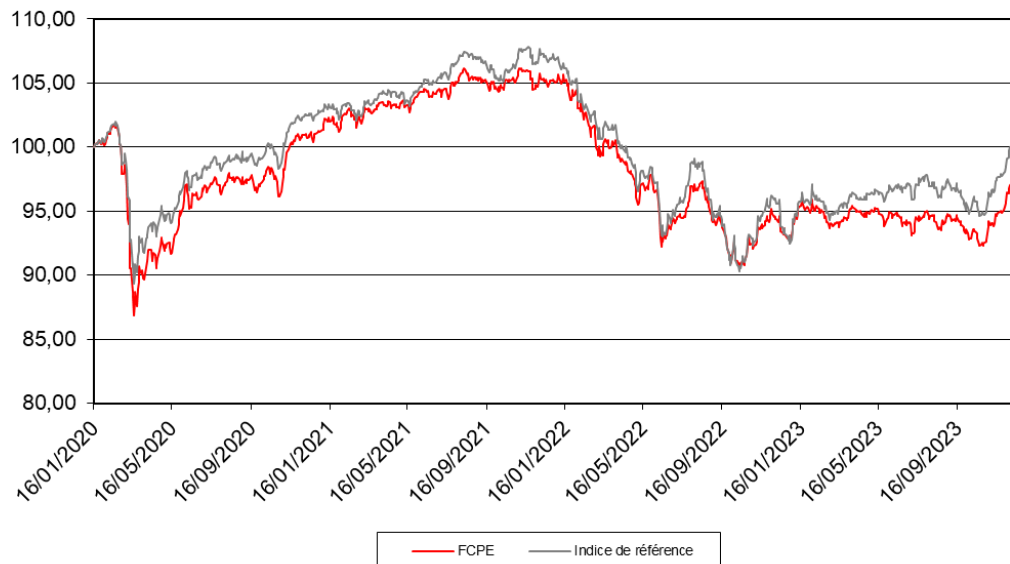
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Evolution de la performance depuis l'origine

Du 16/01/2020 au 29/12/2023



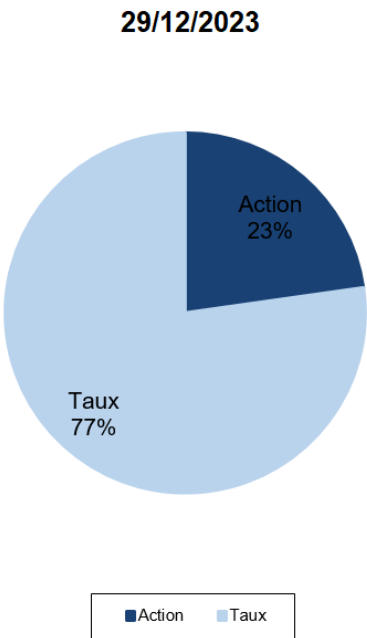
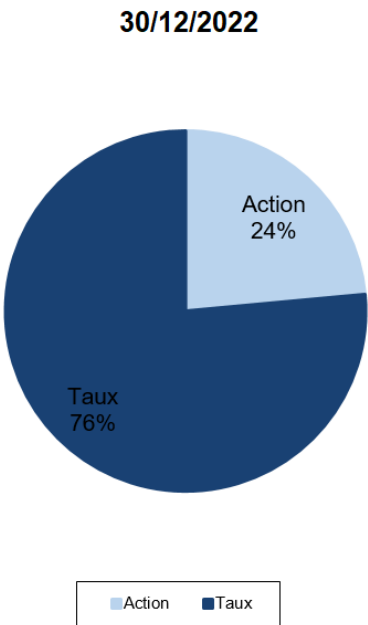
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Indice de référence: 60% Bloomberg Euro Aggregate + 15% ESTR + 17.5% MSCI EMU (EUR) NR + 7.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

Evolution de la structure de l'actif



FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

HSBC EE MODERE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier HSBC EE MODERE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.06.26 17:00:16 +0200



Comptes Annuels

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023
Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	100 430 671,72	100 637 913,40
OPC MAÎTRE	100 430 671,72	100 637 913,40
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	59 439,99	6 102,15
Opérations de change à terme de devises		
Autres	59 439,99	6 102,15
COMPTES FINANCIERS	4 312,62	2 100,47
Liquidités	4 312,62	2 100,47
TOTAL DE L'ACTIF	100 494 424,33	100 646 116,02

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 874 656,39	101 011 343,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	83 906,35	249 392,30
Résultat de l'exercice (a,b)	-579 840,67	-680 640,39
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	100 378 722,07	100 580 095,48
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	115 702,26	66 020,54
Opérations de change à terme de devises		
Autres	115 702,26	66 020,54
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	100 494 424,33	100 646 116,02

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023
Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	568,64	291,33
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	568,64	291,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	665,91	949,36
Autres charges financières		
TOTAL (2)	665,91	949,36
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-97,27	-658,03
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	688 924,05	827 881,53
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	70 487,13	75 437,28
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-618 534,19	-753 102,28
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	38 693,52	72 461,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-579 840,67	-680 640,39

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le Fonds est un Fonds nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC MIX MODÉRÉ » PART I appelé Maître.

Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum 0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge de chaque société adhérente à la charge du FCPE
	Catégorie de parts F	Actif net	0,81% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

1 et 2	Catégorie de parts G	Actif net	0,17% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,81% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PG	Actif net	0,17% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an.)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PH	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			0,51% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

(*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.6215-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE MODERE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE MODERE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE MODERE G	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 000,00 €.

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	100 580 095,48	126 332 442,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	18 213 845,94	17 680 150,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-23 575 892,88	-28 223 544,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	106 674,98	385 519,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-20 767,25	-112 265,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 693 299,99	-14 729 105,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 474 682,75</i>	<i>-1 218 617,24</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 218 617,24</i>	<i>-13 510 487,94</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-618 534,19	-753 102,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	100 378 722,07	100 580 095,48

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Souscriptions Rachats^(*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023

Portefeuille : 11947 HSBC EE Modéré

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 213 845,94	17 680 150,99
Versements de la réserve spéciale de participation	4 376 239,13	5 448 636,20
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	2 942,69	
Versement de l'intéressement	2 144 265,14	3 497 897,26
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	959 381,06	1 521 925,06
Abondements de l'entreprise	1 795 057,45	2 164 454,95
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	8 888 506,23	4 973 284,68
Transferts provenant d'un CET	28 876,84	53 454,75
Transferts provenant de jours de congés non pris	18 577,40	20 498,09
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>4 467,26</i>	<i>5 537,55</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	23 575 892,88	28 223 544,50
Rachats	11 263 176,30	12 075 271,82
Transferts à destination d'un autre OPC	12 312 716,58	16 148 272,68

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D’ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	59 439,99
TOTAL DES CRÉANCES		59 439,99
DETTES		
	Rachats à payer	64 407,10
	Frais de gestion fixe	51 295,16
TOTAL DES DETTES		115 702,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-56 262,27

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE MODERE E		
Parts souscrites durant l'exercice	551 738,56540	2 700 996,03
Parts rachetées durant l'exercice	-791 166,96050	-3 870 416,06
Solde net des souscriptions/rachats	-239 428,39510	-1 169 420,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 691 598,45820	
Part HSBC EE MODERE F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 381 191,60770	5 869 078,69
Parts rachetées durant l'exercice	-3 942 013,46100	-16 740 951,90
Solde net des souscriptions/rachats	-2 560 821,85330	-10 871 873,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 655 241,73460	
Part HSBC EE MODERE G		
Parts souscrites durant l'exercice	1 018 397,92580	9 643 771,22
Parts rachetées durant l'exercice	-312 975,53010	-2 964 524,92
Solde net des souscriptions/rachats	705 422,39570	6 679 246,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 138 471,93120	

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE MODERE E Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE MODERE F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE MODERE G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part HSBC EE MODERE E Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 118 417,99 0,50
Part HSBC EE MODERE F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 470 207,71 0,80
Part HSBC EE MODERE G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 29 811,22 0,16

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			100 430 671,72
	FR0012355063	HSBC MIX MODERE I	100 430 671,72
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			100 430 671,72

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-579 840,67	-680 640,39
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-579 840,67	-680 640,39

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-115 242,76	-124 231,94
Total	-115 242,76	-124 231,94

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-431 483,11	-533 726,94
Total	-431 483,11	-533 726,94

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE G		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-33 114,80	-22 681,51
Total	-33 114,80	-22 681,51

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	83 906,35	249 392,30
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	83 906,35	249 392,30

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	19 837,81	58 583,06
Total	19 837,81	58 583,06

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	46 552,49	158 006,81
Total	46 552,49	158 006,81

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC EE MODERE G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	17 516,05	32 802,43
Total	17 516,05	32 802,43

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	126 300 168,92	121 647 762,28	126 332 442,05	100 580 095,48	100 378 722,07
Part HSBC EE MODERE E en EUR					
Actif net	28 296 652,84	25 207 464,55	27 693 178,54	23 660 424,55	23 742 225,07
Nombre de titres	5 441 973,33760	4 783 168,74050	5 078 538,43170	4 931 026,85330	4 691 598,45820
Valeur liquidative unitaire	5,199	5,270	5,452	4,798	5,060
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,02	0,02	0,04	0,01	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02
Part HSBC EE MODERE F en EUR					
Actif net	98 003 516,08	81 965 342,71	83 392 481,24	63 626 721,62	55 644 617,06
Nombre de titres	21 434 037,51290	17 740 361,06960	17 496 106,30090	15 216 063,58790	12 655 241,73460
Valeur liquidative unitaire	4,572	4,620	4,766	4,181	4,396
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,02	0,02	0,04	0,01	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03
Part HSBC EE MODERE G en EUR					
Actif net		14 474 955,02	15 246 782,27	13 292 949,31	20 991 879,94
Nombre de titres		1 430 467,11180	1 451 248,36150	1 433 049,53550	2 138 471,93120
Valeur liquidative unitaire		10,119	10,505	9,275	9,816
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		0,05	0,09	0,02	
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01	-0,01	-0,01	-0,01

FCPE HSBC EE MODÉRÉ

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation non cotés				
FRANCE				
HSBC MIX MODERE I	EUR	88 976,701	100 430 671,72	100,05
TOTAL FRANCE			100 430 671,72	100,05
TOTAL Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres UE et organismes de titrisations non cotés			100 430 671,72	100,05
TOTAL Organismes de placement collectif			100 430 671,72	100,05
Créances			59 439,99	0,06
Dettes			-115 702,26	-0,11
Comptes financiers			4 312,62	
Actif net			100 378 722,07	100,00

Part HSBC EE MODERE F	EUR	12 655 241,73460	4,396
Part HSBC EE MODERE G	EUR	2 138 471,93120	9,816
Part HSBC EE MODERE E	EUR	4 691 598,45820	5,060

Rapport annuel de l'OPC Maître

FCP de droit français HSBC MIX MODERE

Rapport annuel au 29 décembre 2023

FCP HSBC MIX MODERE

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	4
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux Comptes	23
Comptes Annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Comptes de Résultat	35
Annexes	36
Règles et méthodes comptables	37
Evolution de l'Actif Net	41
Compléments d'information	42
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52

FCP HSBC MIX MODERE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes¹ envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2023

FCP HSBC MIX MODERE

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes² envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance³ ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

² Consensus Bloomberg au 30/06/2023

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2023

FCP HSBC MIX MODERE

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB⁴ ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY⁶ -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2023

FCP HSBC MIX MODERE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

FCP HSBC MIX MODERE

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY⁶ +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales

⁶ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise

Source : données Bloomberg au 31/12/2023

FCP HSBC MIX MODERE

Politique de gestion

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes (18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entre les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.

L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.

Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.

Le 4^{ème} trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de Mr Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1^{er} trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

Allocation sur les marchés Actions :

Le Fonds a entamé la période avec une exposition très prudente aux marchés actions (21.4%). Cette prudence a été maintenue tout au long de la période en raison d'un scénario économique anticipant un ralentissement cyclique. Le resserrement des conditions financières (hausse des taux courts des banques centrales) en raison d'une inflation trop élevée, devrait peser sur la demande entraînant une baisse de l'activité, de l'emploi et des profits des entreprises. Par conséquent, les niveaux de valorisation anticipant une poursuite de la croissance des profits des entreprises de l'ordre de 15% pour retrouver des niveaux historiques de valorisation nous semblent incompatibles avec notre scénario économique. Enfin, les primes de risque des marchés actions relatives aux marchés obligataires sont aujourd'hui extrêmement faibles, justifiant notre prudence actuelle.

Nos allocations sur les marchés actions ont contribué négativement à la performance du Fonds en raison de la performance des marchés actions depuis le début de la période.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions du portefeuille est proche de 20.7% de l'actif.

FCP HSBC MIX MODERE

Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversifications thématiques, géographiques et sectorielles.

1. Partie « cœur » :

La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro et aux actions monde hors euro.

- Zone Euro :

L'exposition aux actions de la zone Euro est réalisée par l'investissement sur des fonds avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

- Approche systématique :

Ces investissements sont réalisés par l'investissement sur le fonds HSBC ICAV Multi-Facteurs, qui représente 9% de l'actif net.

Sur la période, la stratégie a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis.

- Approche fondamentale active :

En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des fonds aux styles valorisation (HSBC Euro Actions et HSBC GIF Euroland Value), qualité (HSBC GIF Euroland Growth), taille (HSBC Euro PME et HSBC Gif European Smaller Companies) et faible volatilité (HSBC Euro Volatility Focused et HSBC Europe Equity Income). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.

Au cours de la période, les diversifications sur les styles contribuent négativement à la performance du Fonds. La stratégie a été impacté par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de spécifiques. Par ailleurs, nos allocations ont été très impactées par la décevante performance des Petites Capitalisations. La gestion « petites capitalisations », très axées sur la digitalisation, les énergies vertes et le « Nearshoring » sont des thèmes de long terme, plutôt pénalisés à court terme. A noter tout de même, la poursuite de la belle performance du style « Faiblement valorisé » qui contribue encore positivement à la performance du portefeuille sur la période.

Au 29 décembre, nous détenons :

- 1.6% d'exposition au style Valorisation (1% de HSBC Euro Actions et 0.6% de HSBC GIF Euroland Value)
- 1.1% d'exposition au style Qualité (1.1% de HSBC GIF Euroland Growth)
- 1.6% d'exposition au style Taille (0.4% de HSBC Euro PME et 1.2% HSBC Gif European Smaller Companies)
- 5.2% d'exposition au style faible volatilité (1.9% de HSBC Euro Volatility Focused et 0.4% de HSBC Europe Equity Income)

Par ailleurs, nous détenons une exposition de 0.5% du fonds HSBC RIF - SRI Euroland Equity qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.

FCP HSBC MIX MODERE

- Hors zone Euro, nous investissons sur des trackers et des futures
 - a. 0.5% d'actions anglaises (ETF HSBC FTSE 100),
 - b. 5.7% d'actions américaines (1.2% ETF S&P500 Low Vol et 4.5% de Futures),
 - c. 0.7% d'actions japonaises (ETF HSBC Msci Japan),
 - d. 0.3% d'actions canadiennes (ETF HSBC Msci Canada),
 - e. 0.2% d'actions de l'Asie Pacifique Ex-Japon (ETF HSBC Msci Pacific Ex Japan).
 - f. 0.3% d'actions suisses (Futures).
 - g. 0.2% d'actions suédoises (Futures).
 - h. 0.1% d'actions danoises (Futures).

2. Diversifications géographiques sur les pays développés :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos diversifications géographiques combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses peuvent nous amener à investir sur les indices des actions allemandes, américaines, anglaises, australiennes, canadiennes, espagnoles, françaises, italiennes, japonaises, suisses et des Pays-Bas.

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les actions italiennes et espagnoles aux dépens des actions suisses ont particulièrement contribué à la performance de la stratégie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les marchés des actions italiennes (0.625%), japonaises (0.25%), espagnoles (0.25%), suédoises (0.25%), anglaises (0.375%) et américaines (0.375%) aux dépens des indices actions australiennes (-0.125%), canadiennes (-0.5%), françaises (-0.25%), allemandes (-0.375%), des Pays-Bas (-0.375%) et suisses (-0.5%).

3. Diversifications sur les secteurs européens :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix.

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens contribuent négativement à la performance du Fonds. Nos investissements sur les secteurs des ressources de base et des Télécoms ont été particulièrement pénalisant. En revanche, nos investissements sur les secteurs de la banque, de l'auto et notre couverture du secteur de l'alimentation ont été très profitables mais ne compensent que partiellement.

Au 29 décembre, le portefeuille est exposé aux secteurs de la banque (0.25%), de l'auto (0.625%), des services financiers (0.25%), du pétrole (0.375%), des valeurs technologiques (0.375%), du commerce de détail (0.125%), des loisirs (0.125%), des télécoms (0.5%) et des biens de consommation des ménages (0.125%) aux dépens des secteurs de l'industrie (-0.25%), des ressources de base (-0.5%), de la chimie (-0.75%), des médias (-0.5%), de la santé (-0.125%), de l'alimentaire (-0.375%) et des actions européennes (-0.25%).

4. Diversification sur les secteurs américains :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices des secteurs américains des matières premières, de l'énergie, de la banque, de l'industrie, des valeurs technologiques, de la consommation durable ou discrétionnaire et de la santé. Sur la période, la couverture du secteur des services aux collectivités apporte de la valeur, insuffisamment toutefois pour compenser la faible performance des investissements sur le secteur de l'énergie.

FCP HSBC MIX MODERE

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les secteurs de l'énergie (0.5%), de l'industrie (0.375%) et de la technologie (0.25%) aux dépens des secteurs des matériaux de construction (-0.125%), de la finance (-0.25%), de la consommation durable (-0.125%), des services aux collectivités (-0.375%) et de la santé (-0.25%).

5. Diversification sur les petites capitalisations américaines :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. L'allocation sur les petites capitalisations américaines combine l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Sur la période, la préférence pour les larges capitalisations aux dépens des petites capitalisations apporte de la valeur au portefeuille.

Au 29 décembre, l'exposition aux petites capitalisations est neutre.

6. Allocation sur les actions des pays émergents aux dépens des actions des pays développés :

La prudence sur les actions émergentes a été maintenue en début de période en raison du durcissement des conditions de financement, de la perte de dynamique économique en Chine et de la dégradation de la rentabilité des entreprises des pays émergents. Puis début février, une position a été initiée afin de bénéficier de la dynamique économique initiée par la réouverture de la Chine. Puis, mi-août, les expositions aux actions émergentes ont été réduites étant donné la déception du rebond de l'activité chinoise à la suite de la réouverture de l'économie. Dès septembre, la prudence sur les actions émergentes sera accentuée en raison du durcissement des conditions de crédit et de la faible rentabilité des entreprises émergentes.

Sur la période, nos diversifications sur les actions émergentes n'apportent pas de valeur.

Au 29 décembre, l'exposition aux actions émergentes est couverte à hauteur de 0.5%.

7. Diversifications géographiques sur les actions des pays émergents :

L'investissement est réalisé par le biais de futures et d'OPC. Nos diversifications géographiques sur les indices actions des pays émergents combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices actions du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de Malaisie, du Mexique, d'Afrique du Sud, de Taiwan et de Thaïlande. Sur la période, nos diversifications géographiques sur les actions des pays émergents contribuent marginalement à la performance du portefeuille. En effet, la couverture des expositions aux actions malaysiennes a été profitable mais n'a fait que compenser la faible performance des investissements sur les actions chinoises.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les actions brésiliennes (0.25%), d'Afrique du Sud (0.25%), chinoises (0.25%) et indonésiennes (0.25%) aux dépens des actions mexicaines (-0.375%), malaysiennes (-0.25%) et thaïlandaises (-0.375%).

8. Diversifications investissements alternatifs :

La poche d'investissements alternatifs a été maintenue. Ces investissements ont pour objectif de capter des tendances, positives ou négatives, sur un grand nombre d'actifs. Depuis le début de l'année, la contribution des diversifications sur les investissements alternatifs est négative.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les matières premières (2% ETF Ishares BBG Roll Select Commodity) et une diversification sur deux fonds CTA (2.7% PASSIM STR CROSS ASSET et 1% STRUCT INV SI CROSS ASSET).

FCP HSBC MIX MODERE

Allocation sur les marchés de Taux

Le Fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 3.7, soit une sensibilité en léger retrait par rapport à l'indice de référence. L'allocation est restée assez dynamique et a accompagné les mouvements de taux sur la période. En effet, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique de hausse de taux tout au long de la période. A la fin du 3^{ème} trimestre, à l'approche des niveaux de 3.3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 2 ans et 3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 10 ans, la sensibilité relative du portefeuille est redevenue positive. En effet, ces niveaux de taux nous semblaient attractifs, anticipant étant donné nos anticipations d'évolution de la politique monétaire de la BCE, plutôt orientée au statut quo dorénavant à la vue de la dynamique des indicateurs économiques. En fin de période, après une chute de plus de 80 points de base de taux, nous réaliserons nos profits et couvriront à nouveau la sensibilité des portefeuilles estimant que les investisseurs anticipaient dorénavant trop de baisse de taux directeur de la BCE en 2024.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du Fonds.

Au 29 décembre, la sensibilité du Fonds est légèrement inférieure à 3.6.

Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de lignes directes, d'OPCVM et de dérivés.

1. Lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro

Les lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro représentent 46.5% de l'actif net. Notre sélection de titres obligataires combine principalement des facteurs de cycle, de portage et de dynamique des prix.

- **Allocation géographique :**

A cours de la période, nous avons maintenu notre prudence sur les obligations allemandes, finlandaises, des Pays-Bas, belges et françaises au profit principalement des obligations portugaises, italiennes, espagnoles et d'organismes supranationaux. Au cours de la période, nous avons réduit nos investissements sur les obligations italiennes au profit des obligations portugaises et espagnoles en raison de l'importante réduction du spread vis-à-vis de l'Allemagne.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les obligations d'Etats de l'Autriche, de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie complétées par des titres émis par les émetteurs supranationaux (European Union, EIB, FMS, KFW) et des agences.

- **Allocation sur la courbe :**

Nos décisions d'allocation sur la courbe reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité). Au cours de la période, nous avons à nouveau investi sur des maturités courtes en raison de l'attractivité du portage et de nos anticipations que la hausse des taux de la BCE touchait à sa fin.

Au 29 décembre, nous privilégions les maturités longues (7-10 ans) et courtes (2-3 ans) aux dépens des maturités moyennes (3-5 ans) et très longues (10 ans et +).

Sur la période, nos allocations géographiques et sur la courbe de taux des obligations nominales des états de la zone Euro contribuent positivement à la performance du Fonds.

FCP HSBC MIX MODERE

2. Diversification sur les obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations indexées sur l'inflation sur la période.

3. Diversification sur les obligations d'entreprises de bonne signature

Nos investissements sur les obligations d'entreprises de bonne signature, prudents en début de période, ont été légèrement accentués en raison de la remontée des niveaux de spread puis maintenus sur une position relative proche de la neutralité.

Sur la période, les allocations sur les obligations d'entreprises contribuent marginalement à la performance du Fonds.

Au 29 décembre, l'exposition aux obligations d'entreprises est constituée de :

- 14.7% d'obligations d'entreprises de bonne qualité (10.4% de HSBC Gif Credit Bond Total Return et 4.3% de HSBC Gif Euro Credit Bond).

4. Diversification sur les obligations d'entreprises Haut Rendement

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations d'entreprises Haut Rendement sur la période.

5. Diversification sur les obligations d'états internationaux

Cette recherche de rendement a également motivé l'implémentation de diversifications sur les obligations d'états des pays développés, investissements couverts du risque de change. Ces investissements combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de portage (couvert du risque de change) et de Momentum.

Sur la période, la diversification sur les obligations des pays développés pénalise la performance du Fonds en raison de la prudence sur les obligations allemandes au profit des obligations canadiennes, suédoises et américaines.

Au 29 décembre, nous sommes investis sur les obligations australiennes (1.4%), canadiennes (5.2%) et suédoises (1.2%) aux dépens des obligations anglaises (-1.2%) et allemandes (-6.6%).

6. Arbitrage de courbe internationale

Nos décisions d'arbitrage reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité) combinée à l'analyse des politiques monétaires.

Au cours de la période, le portefeuille est investi principalement sur les taux américains de maturité 2 ans aux dépens de la partie très longue de la courbe (30 ans) afin de bénéficier du portage positif et de la très faible prime de terme actuelle. La position a été réduite de moitié afin de réaliser une partie des profits réalisés. Le portefeuille détenait également une position longue de maturité 30 ans US aux dépens de la maturité 30 ans Euro en raison de l'écart de rendement, non justifié selon nous, par les fondamentaux de long terme (écart de croissance potentielle et de perspectives de long terme sur l'inflation). Cette position a été soldée en cours de période après une baisse de l'écart de rendement de 60 points de base. Au 29 décembre, le portefeuille détient encore une exposition aux taux américains de maturité 2 ans aux dépens des taux américains de maturité 30 ans.

7. Diversification sur les obligations émergentes

Nous avons maintenu nos investissements sur les obligations à haut rendement asiatique en de l'attractivité des taux de rendement et du caractère diversifiant de ces actifs. En revanche, nous avons réduit nos investissements sur les obligations émergentes en devises locales en raison de la hausse du dollar et des taux américains. Puis nous avons soldé la position au profit d'obligations indiennes.

Sur la période, la diversification sur les obligations émergentes pénalise le portefeuille.

Au 29 décembre, notre exposition aux obligations émergentes est constituée de :

- 0.6% d'obligations indiennes en devise locale (HSBC Gif India Fixed Income)
- 1.5% d'obligations à haut rendement asiatique (HSBC Gif Asia High Yield Bond).

FCP HSBC MIX MODERE

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 4.94% pour la part A et de 5.99% pour la Part I. Les parts R et B sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 9.59%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen. Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocations s'appuyant sur les expertises du groupe pour les décisions de sélection de titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et de rentabilité mais aussi aux critères extra financiers (Environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du Fonds.

FCP HSBC MIX MODERE

✓ Principaux risques importants

Le Fonds encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du Fonds.

✓ Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 42.96%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min}(\text{Achat val mob} ; \text{Vente Val mob})}{\text{AUM moyen}}$

✓ Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

✓ Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

✓ Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du Fonds ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

➤ Le 1^{er} juillet 2023

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.

La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scénarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

FCP HSBC MIX MODERE

➤ Le 31 décembre 2023

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement a été inséré au sein du prospectus concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

FCP HSBC MIX MODERE

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise. La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.01% de son actif net.

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :

- 0.01% pour les contrats de change à terme

Le Fonds a reçu un dépôt de garantie pour un montant de 4 030 283,41 euros en lien avec ces opérations.

Risque global

La société de gestion a choisi la méthode de calcul de la VaR relative pour mesurer le risque global du Fonds qu'elle gère. La VaR relative est le rapport entre la valeur en risque du Fonds et celle de son indice de référence.

La VaR est calculée selon une méthodologie paramétrique. Un modèle de risque de court terme permet de représenter la dynamique des paramètres de risque des marchés (volatilités et corrélations). Ce modèle s'appuie sur des historiques de données d'au moins 250 jours.

FCP HSBC MIX MODERE

La VaR est calculée pour un intervalle de confiance unilatéral de 99% et une période de détention d'un jour (VaR 99% 1 jour). La VaR 99% 1 jour est convertie en une VaR d'intervalle de confiance 99% et de période de détention 20 jours (VaR 99% 20 jours) selon la méthode recommandée par le régulateur.

En cohérence avec le profil de risque du Fonds, la société de gestion a choisi, l'indicateur de référence est l'indice suivant :

60% Bloomberg Euro Aggregate + 15% €STR + 17.50% MSCI EMU (EUR) (NR) + 7.50% MSCI World ex EMU (EUR) (NR).

Bloomberg Euro Aggregate : indice composé de toutes les émissions à taux fixe en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement et appartenant à la catégorie de notation « Investment Grade ». Les titres composant l'indice ont un encours supérieur ou égal à 300 millions d'euro. (code ticker Bloomberg : LBEATREU Index).

€STR : l'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le coût des emprunts au jour le jour en euro des banques de la zone euro auprès d'investisseurs institutionnels (code ticker Bloomberg : NDDLEMU Index).

MSCI EMU (EUR) (NR) : indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code ticker Bloomberg : NDDLEMU Index).

MSCI World ex EMU (EUR) (NR) : indice large qui regroupe près de 1400 actions représentant les principales capitalisations boursières mondiales. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code ticker Bloomberg : MSDEWEMN Index).

Sur l'exercice, la VaR relative a représenté :

- en moyenne : 94,97%
- au minimum : 87,18%
- au maximum : 106,21%

En complément du suivi de la VaR, le niveau de levier du Fonds est également calculé.

Ainsi, à titre d'information, le levier calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, a représenté sur l'exercice :

- en moyenne : 138.20%
- au minimum : 86.45%
- au maximum : 179.54%

FCP HSBC MIX MODERE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	41 871 463,32	55 103 730,43
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	8 172 393,87	7 376 743,50
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	9 828 886,86	1 978 674,91
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	6 589 998,03	4 833 464,14
KFW 0.625% 07-01-28		7 154 574,78
HSBC GIF-EURO CREDIT BD-ZC	1 921 555,19	4 684 463,82
HSBC Global Investment Funds Global Emerging Markets Bond Z	2 452 705,93	2 274 458,46
KFW 1.125% 15-09-32 EMTN		4 028 773,44
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 17-08-26	3 945 627,10	
Global Emerging Markets Local Debt Z Cap		3 906 272,31

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCP HSBC MIX MODERE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCP HSBC MIX MODERE

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

HSBC MIX MODERE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HSBC MIX MODERE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC MIX MODERE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.18 15:39:45 +0200



FCP HSBC MIX MODERE

Comptes Annuels

FCP HSBC MIX MODERE

Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	209 373 695,65	218 034 076,05
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	106 465 691,11	100 171 183,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 465 691,11	100 171 183,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	1 984 122,14	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 984 122,14	
Titres de créances négociables	1 984 122,14	
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	96 998 837,84	110 857 845,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	96 998 837,84	110 857 845,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 925 044,56	7 005 047,17
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 925 044,56	7 005 047,17
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	54 461 065,17	31 025 879,66
Opérations de change à terme de devises	48 513 745,28	25 770 953,04
Autres	5 947 319,89	5 254 926,62
COMPTES FINANCIERS	8 536 658,09	11 418 232,16
Liquidités	8 536 658,09	11 418 232,16
TOTAL DE L'ACTIF	272 371 418,91	260 478 187,87

FCP HSBC MIX MODERE

Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	223 360 804,06	215 931 702,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 705 884,71	12 762 846,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-725 634,83	-1 135 388,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	219 929 284,52	227 559 160,23
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 765 994,90	6 963 224,54
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 765 994,90	6 963 224,54
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 765 994,90	6 963 224,54
Autres opérations		
DETTES	48 676 139,49	25 955 803,10
Opérations de change à terme de devises	48 500 709,63	25 590 989,68
Autres	175 429,86	364 813,42
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	272 371 418,91	260 478 187,87

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

FCP HSBC MIX MODERE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		44 487 240,00
FGBL BUND 10A 0323		14 356 440,00
XEUR FGBX BUX 0323		14 470 680,00
EURO BUND 0324	8 782 080,00	
XEUR FGBX BUX 0324	12 754 800,00	
EURO BOBL 0324	21 708 960,00	
EURO STOXX 50 0323		2 384 550,00
EURO STOXX 50 0324	17 127 110,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SIMEX MINIJGB 0323		9 813 816,81
MSE CANADA 10 0323		13 051 208,46
FV CBOT UST 5 0323		16 078 446,63
LIFFE LG GILT 0323		9 908 368,55
XEUR FOAT EUR 0323		1 909 500,00
EURO BOBL 0323		27 317 000,00
TU CBOT UST 2 0323		68 215 258,59
US 10Y ULT 0323		1 662 420,94
CBOT USUL 30A 0323		4 027 172,64
AUST 10Y BOND 0323		4 704 440,22
MSE CANADA 10 0324	11 423 946,18	
EURO-OAT 0324	5 654 930,00	
TU CBOT UST 2 0324	56 667 609,51	
SIMEX MINIJGB 0324	7 433 125,36	
LIFFE LG GILT 0324	2 724 539,84	
EURO BONO SPA 0324	759 480,00	
CBOT USUL 30A 0324	4 474 692,21	
EURO SCHATZ 0324	46 027 440,00	
US 10Y ULT 0324	2 991 388,68	
AUST 10Y BOND 0324	3 026 722,00	

FCP HSBC MIX MODERE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
SP E-MINI FIN 0324	636 106,46	
FTSE 100 FUT 0324	805 591,14	
S&P TORONTO 6 0324	1 221 035,29	
DJS 600 MED 0324	1 144 360,00	
MME MSCI EMER 0324	1 965 120,17	
DAX 30 IND FU 0324	845 650,00	
FTSE/MIB 0324	1 373 445,00	
DJS BAS R FUT 0324	1 103 710,00	
DJES BANKS 0324	780 760,00	
DJS TECH FUT 0324	803 670,00	
SP EMIN UTILI 0324	817 453,49	
SP E-MIN INDU 0324	840 809,31	
XEUR FSMI SWI 0324	476 755,94	
XAK TECHNOLOG 0324	1 243 543,20	
DJ STX600 AUT 0324	1 326 360,00	
DJE 600 EUROPE 0324	1 895 210,00	
DJS 600 CHEM 0324	1 696 500,00	
SP E-MINI HEA 0324	504 159,69	
STOXX 600 P&H 0324	254 275,00	
DJS TRAVEL 0324	277 955,00	
XAE ENERGY SE 0324	1 123 269,81	
SP E-MINI MAT 0324	249 092,47	
DJS TELECOM 0324	1 097 235,00	
DJS F&B FUT 0324	835 590,00	
ST600 RETAIL 0324	283 990,00	
DJE 600 OIL G 0324	818 340,00	
DJE 600 BANK 0324	556 215,00	
HHI HANG SENG 0124	503 956,18	
DJ STOXX HC 0324	264 375,00	
CAC 40 FUT 0124	604 400,00	
DJE 600 INDUS 0324	621 040,00	
OMXS30 FUT 0124	992 207,50	
MEFF IBEX35 E 0124	605 172,00	
AEX FUT 0124	789 020,00	
TPX BANKS 0324	1 720 425,69	
MSCI CHIN A50 0124	533 874,98	
OMX COP25 100 0124	195 947,98	
XEUR FSTN DJ 0324	1 373 500,00	

FCP HSBC MIX MODERE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
STOXX 600 FIN 0324	538 875,00	
MEX BOLSA IDX 0324	876 041,20	
MSCI ID NTR 0324	613 121,80	
FTSEJSE TOP40 0324	565 428,96	
SET50 FUTURES 0324	782 775,53	
HANG SENG TEC 0124	659 247,02	
FCI FTSE Burs 0124	600 721,05	
FTSEJSE TOP40 0323		1 006 891,80
DJE 600 BANK 0323		293 370,00
DJES BANKS 0323		2 314 812,50
CAC 40 FUT 0123		905 870,00
AEX FUT 0123		1 103 440,00
SP 500 MINI 0323		4 703 021,78
SP 500 MINI 0324	8 072 240,08	
XEUR FSTU DJ 0323		554 900,00
DAX 30 IND FU 0323		699 400,00
HHI HANG SENG 0123		811 539,22
DJ STOXX HC 0323		1 139 305,00
MEFF IBEX35 E 0123		573 601,00
IN NSE SP CN 0123		580 540,64
FCI FTSE Burs 0123		936 229,05
MEX BOLSA IDX 0323		258 305,21
SP E-MIN INDU 0323		280 056,22
XAPXAP CONSUM 0323		1 417 474,82
SP EMIN UTILI 0323		268 428,20
CONSUMER DISC 0323		985 111,27
DJS BAS R FUT 0323		1 453 475,00
DJE 600 OIL G 0323		893 620,00
KOSPI2 INDEX 0323		596 750,69
MSCI CHIN A50 0123		561 054,11
MME MSCI EMER 0323		3 011 468,73
XEUR FSTN DJ 0323		612 000,00
DJS 600 MED 0323		1 388 900,00
FUT OMX COP25 1 0123		183 188,48
STOXX 600 FIN 0323		846 900,00
S&P TORONTO 6 0323		485 418,90
DJE 600 INDUS 0323		540 430,00
OMXS30 FUT 0123		1 726 112,27

FCP HSBC MIX MODERE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
ST600 RETAIL 0323		933 720,00
STOXX 600 P&H 0323		335 300,00
E-MIN RUS 200 0323		1 161 517,92
XEUR FSMI SWI 0323		539 571,62
FTSE/MIB 0323		829 780,00
DJ STX600 AUT 0323		1 322 000,00
DJE 600 EUROP 0323		2 523 395,00
FTSE TAIWAN I 0123		279 241,04
DJS 600 CHEM 0323		569 850,00
DJS TECH FUT 0323		259 695,00
SP EMINI COM 0323		533 380,18
SPI 200 FUT 0323		1 110 722,80
SPI 200 FUT 0324	234 264,01	
FTSE 100 FUT 0323		589 033,53
Options		
HANG SENG TECH INDEX 03/2023 CALL 4500		1 466 168,16
DJ EURO STOXX 50 02/2023 CALL 4100		1 727 001,28
VSTOXX 01/2024 PUT 13	222 425,00	
HANG SENG CHINA ENT 06/2024 CALL 6800	1 773 886,33	
VSTOXX 01/2024 CALL 22	192 290,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2024 CALL 4600	10 820 379,62	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	347 302,03	78 417,08
Produits sur actions et valeurs assimilées	108 309,94	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	923 294,25	1 220 662,71
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 378 906,22	1 299 079,79
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 593,95	45 856,41
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 593,95	45 856,41
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 373 312,27	1 253 223,38
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 147 742,67	2 445 551,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-774 430,40	-1 192 327,69
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	48 795,57	56 939,28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-725 634,83	-1 135 388,41

Annexes

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

FCP HSBC MIX MODERE

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

FCP HSBC MIX MODERE

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de :

Pour la part A : FR0007497953 HSBC MIX MODERE A :

- frais de gestion internes : 1.50 % TTC maximum.
- frais de gestion externes : 0.10 % TTC maximum.

Pour la part I : FR0012355063 HSBC MIX MODERE I :

- frais de gestion internes : 0.50 % TTC maximum.
- frais de gestion externes : 0.10 % TTC maximum.

Swing pricing

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPCVM.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

FCP HSBC MIX MODERE

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du Fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPCVM peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC MIX MODERE A	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC MIX MODERE I	Capitalisation	Capitalisation

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 109008 HSBC MIX MODERE

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	227 559 160,23	285 253 012,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 918 551,64	15 808 605,55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 302 851,97	-39 992 221,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 288 685,82	12 355 358,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 548 668,70	-11 358 075,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	23 330 991,97	42 404 070,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-20 640 708,25	-30 453 511,02
Frais de transactions	-106 897,50	-218 043,03
Différences de change	-1 329 253,33	477 755,37
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 957 179,05	-49 383 526,84
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-7 040 069,11</i>	<i>-27 997 248,16</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>27 997 248,16</i>	<i>-21 386 278,68</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 422 474,04	3 858 063,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-725 453,99</i>	<i>3 697 020,05</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 697 020,05</i>	<i>161 042,98</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-774 430,40	-1 192 327,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	219 929 284,52	227 559 160,23

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	106 465 691,11	48,41
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	106 465 691,11	48,41
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	1 984 122,14	0,90
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	1 984 122,14	0,90
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	17 127 110,00	7,79
Taux	43 245 840,00	19,66
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	60 372 950,00	27,45
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	59 131 816,90	26,89
Taux	141 183 873,78	64,19
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	200 315 690,68	91,08

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	106 465 691,11	48,41						
Titres de créances	1 984 122,14	0,90						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8 536 658,09	3,88
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	43 245 840,00	19,66						
Autres opérations	141 183 873,78	64,20						

FCP HSBC MIX MODERE

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					4 066 735,96	1,85	917 229,34	0,42	101 481 725,81	46,14
Titres de créances	1 984 122,14	0,90								
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 536 658,09	3,88								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							21 708 960,00	9,87	21 536 880,00	9,79
Autres opérations					102 695 049,51	46,69			38 488 824,27	17,50

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CAD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées			2 763 724,70	1,26			2 695 313,35	1,23
Titres de créances								
OPC	10 536 879,84	4,79					1 077 963,81	0,49
Opérations temporaires sur titres								
Créances	10 759 728,94	4,89	3 415 721,60	1,55	1 431 075,79	0,65	15 877 614,35	7,22
Comptes financiers	972 812,23	0,44	616 498,55	0,28	493 451,38	0,22	5 384 273,70	2,45
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	633 684,88	0,29			3 375 432,85	1,53	18 604 498,39	8,46
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	80 732 481,86	36,71	9 153 551,05	4,16	12 644 981,47	5,75	14 218 084,68	6,46

FCP HSBC MIX MODERE

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	28 978 953,33
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	19 534 791,95
	Ventes à règlement différé	1 917 036,48
	Dépôts de garantie en espèces	4 020 283,41
	Collatéraux	10 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		54 461 065,17
DETTES		
	Vente à terme de devise	19 882 481,22
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	28 618 228,41
	Frais de gestion fixe	175 429,86
TOTAL DES DETTES		48 676 139,49
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		5 784 925,68

FCP HSBC MIX MODERE

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC MIX MODERE A		
Parts souscrites durant l'exercice	6 543,50400	2 030 386,63
Parts rachetées durant l'exercice	-49 746,11400	-15 428 237,56
Solde net des souscriptions/rachats	-43 202,61000	-13 397 850,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	318 693,57900	
Part HSBC MIX MODERE I		
Parts souscrites durant l'exercice	6 334,68700	6 888 165,01
Parts rachetées durant l'exercice	-11 862,55300	-12 874 614,41
Solde net des souscriptions/rachats	-5 527,86600	-5 986 449,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104 221,98600	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC MIX MODERE A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC MIX MODERE I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

FCP HSBC MIX MODERE

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part HSBC MIX MODERE A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 576 520,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC MIX MODERE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	571 221,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

FCP HSBC MIX MODERE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

FCP HSBC MIX MODERE

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			82 019 939,17
	LU0164899485	ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	456 269,12
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	2 438 213,56
	FR0013217957	HSBC EURO ACTIONS ZC	2 271 436,67
	FR0013261229	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	4 175 919,34
	LU0165100255	HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	2 582 863,54
	LU0165100685	HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	1 226 466,60
	FR0010250290	HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	887 090,98
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	832 540,85
	IE00B42TW061	HSBC FTSE 100 ETF	1 077 963,81
	IE00BN0T3979	HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	19 740 294,44
	LU0164888108	HSBC GI CHIN EQ ZC	341 954,95
	LU0196698665	HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	633 402,91
	LU0165108829	HSBC GIF-EURO CREDIT BD-ZC	9 532 232,17
	LU1449948840	HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	3 681 477,62
	LU0992878610	HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	22 868 412,82
	LU0780248877	HSBC GL INV-IND FIX IN-ZD	1 336 708,88
	LU2065168796	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS ASIA HIGH YIELD BOND ZC	3 277 934,11
	IE00B51B7Z02	HSBC MSCI CANADA ETF	747 620,10
	IE00B5VX7566	HSBC MSCI JAPAN	1 459 017,99
	IE00B5SG8Z57	HSBC MSCI PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF USD	659 781,43
	FR0010250324	HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	1 052 085,49
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	740 251,79
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			82 019 939,17

FCP HSBC MIX MODERE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-725 634,83	-1 135 388,41
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-725 634,83	-1 135 388,41

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC MIX MODERE A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-865 191,04	-1 145 710,20
Total	-865 191,04	-1 145 710,20

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC MIX MODERE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	139 556,21	10 321,79
Total	139 556,21	10 321,79

FCP HSBC MIX MODERE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 705 884,71	12 762 846,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 705 884,71	12 762 846,05

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC MIX MODERE A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 259 357,31	6 235 144,84
Total	-1 259 357,31	6 235 144,84

	29/12/2023	30/12/2022
Part HSBC MIX MODERE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 446 527,40	6 527 701,21
Total	-1 446 527,40	6 527 701,21

FCP HSBC MIX MODERE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	290 705 555,16	290 120 428,84	285 253 012,92	227 559 160,23	219 929 284,52
Part HSBC MIX MODERE A en EUR					
Actif net	163 389 841,50	150 915 995,89	140 489 103,41	110 685 820,07	102 289 791,95
Nombre de titres	485 770,35700	444 803,79700	402 176,11200	361 896,18900	318 693,57900
Valeur liquidative unitaire	336,35	339,28	349,32	305,84	320,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,57	8,86	15,91	17,22	-3,95
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,50	-3,27	-3,69	-3,16	-2,71
Part HSBC MIX MODERE I en EUR					
Actif net	127 136 082,31	139 075 444,15	144 763 909,51	116 873 340,16	117 639 492,57
Nombre de titres	111 865,92400	120 104,43200	120 217,06600	109 749,85200	104 221,98600
Valeur liquidative unitaire	1 136,50	1 157,95	1 204,18	1 064,90	1 128,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	22,18	30,16	54,47	59,47	-13,87
Capitalisation unitaire sur résultat	2,62	-0,05	-0,76	0,09	1,33
Part HSBC Mix Modéré R en EUR					
Actif net	179 631,35	128 988,80			
Nombre de titres	885,000	630,000			
Valeur liquidative unitaire	202,97	204,74			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,96	5,35			
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,51	-1,97			

FCP HSBC MIX MODERE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
FMS 0.375% 29-04-30 EMTN	EUR	800 000	703 896,98	0,33
KFW 1.125% 15-09-32 EMTN	EUR	8 206 000	7 352 216,15	3,34
TOTAL ALLEMAGNE			8 056 113,13	3,67
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.25% 20-10-36	EUR	4 820 000	3 543 434,06	1,61
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	6 200 000	5 504 213,92	2,50
TOTAL AUTRICHE			9 047 647,98	4,11
BELGIQUE				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	2 030 000	1 038 368,96	0,47
EUROPEAN UNION 0.0% 22-04-31	EUR	6 000 000	5 015 220,00	2,28
EUROPEAN UNION 0.2% 04-06-36	EUR	740 000	539 984,61	0,24
EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	EUR	4 300 000	3 808 984,53	1,73
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	730 000	739 667,80	0,34
TOTAL BELGIQUE			11 142 225,90	5,06
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	9 500 000	8 064 960,11	3,67
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	4 350 000	3 026 066,21	1,37
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	4 000 000	3 918 036,07	1,79
TOTAL ESPAGNE			15 009 062,39	6,83
FRANCE				
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.05% 26-09-29	EUR	1 200 000	1 037 226,30	0,48
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK 0.0% 20-01-31	EUR	9 250 000	7 785 308,75	3,54
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	2 000 000	1 636 350,00	0,74
LA POSTE 0.0000010% 18-07-29	EUR	1 200 000	1 016 832,00	0,46
SNCF RESEAU 0.75% 25-05-36	EUR	2 700 000	2 067 591,61	0,94
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.875% 10-05-46	EUR	1 200 000	735 887,87	0,33
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	900 000	917 229,34	0,42
TOTAL FRANCE			15 196 425,87	6,91
ITALIE				
ITALY 1.65% 01-03-32	EUR	1 160 000	1 022 123,42	0,46
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-37	EUR	910 000	641 633,05	0,29
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	840 000	700 137,11	0,32
TOTAL ITALIE			2 363 893,58	1,07
JAPON				
JAPAN 30 YEAR ISSUE 1.0% 20-03-52	JPY	500 000 000	2 763 724,70	1,25
TOTAL JAPON			2 763 724,70	1,25
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEM 1.0% 14-03-31	EUR	6 775 000	6 174 532,49	2,81

FCP HSBC MIX MODERE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	EUR	9 000 000	6 539 880,49	2,98
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.2% 17-03-36	EUR	2 093 000	1 544 101,60	0,70
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 1.125% 13-04-33	EUR	5 118 000	4 547 038,44	2,06
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 17-08-26	EUR	4 000 000	4 066 735,96	1,85
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.01% 15-10-31	EUR	1 250 000	1 032 383,57	0,46
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 3.0% 23-08-33	EUR	875 000	914 512,06	0,42
TOTAL LUXEMBOURG			24 819 184,61	11,28
PAYS-BAS				
BNG BANK NV 0.0% 20-01-31 EMTN	EUR	4 060 000	3 381 208,60	1,55
BNG BANK NV 0.25% 12-01-32	EUR	2 950 000	2 450 117,65	1,11
NEDWBK 0.25% 19-01-32 EMTN	EUR	1 450 000	1 207 546,10	0,55
TOTAL PAYS-BAS			7 038 872,35	3,21
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.95% 15-06-29	EUR	0,01	0,01	
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	8 580 000	8 333 227,24	3,79
TOTAL PORTUGAL			8 333 227,25	3,79
SUEDE				
KINGDOM OF SWEDEN 0.125% 12-05-31	SEK	34 230 000	2 695 313,35	1,23
TOTAL SUEDE			2 695 313,35	1,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			106 465 691,11	48,41
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			106 465 691,11	48,41
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
GERMAN TREASURY BILL ZCP 200324	EUR	2 000 000	1 984 122,14	0,90
TOTAL ALLEMAGNE			1 984 122,14	0,90
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 984 122,14	0,90
TOTAL Titres de créances			1 984 122,14	0,90
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC EURO ACTIONS ZC	EUR	1 356,762	2 271 436,67	1,03
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	3 015,605	4 175 919,34	1,90
HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	EUR	45,892	887 090,98	0,40
HSBC EURO PME Z C	EUR	604,245	832 540,85	0,38
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	8 179,797	1 052 085,49	0,48
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	525,068	740 251,79	0,34
TOTAL FRANCE			9 959 325,12	4,53
IRLANDE				
HSBC FTSE 100 ETF	GBP	12 103	1 077 963,81	0,49
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	EUR	1 711 843,494	19 740 294,44	8,98

FCP HSBC MIX MODERE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC MSCI CANADA ETF	EUR	37 123	747 620,10	0,34
HSBC MSCI JAPAN	EUR	43 077	1 459 017,99	0,66
HSBC MSCI PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF USD	EUR	53 807	659 781,43	0,30
ISHARES BLOOMBERG ROLL SELECT COMMODITY SWAP UCITS ETF	USD	703 375	4 490 609,87	2,04
PASSIM STR CRS AST TRD STR B	EUR	55 407,2352	5 834 935,94	2,65
SPDR SP 500 Low Volatility UCITS ETF	EUR	39 801	2 470 448,07	1,13
TOTAL IRLANDE			36 480 671,65	16,59
LUXEMBOURG				
ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	USD	29 440,285	456 269,12	0,21
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	123 685,566	2 438 213,56	1,11
HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	EUR	25 303,586	2 582 863,54	1,17
HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	EUR	15 998,573	1 226 466,60	0,56
HSBC GI CHIN EQ ZC	USD	4 082,534	341 954,95	0,16
HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	USD	26 641,607	633 402,91	0,29
HSBC GIF-EURO CREDIT BD-ZC	EUR	862 021,357	9 532 232,17	4,33
HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	EUR	321 329,983	3 681 477,62	1,67
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	EUR	1 813 226,516	22 868 412,82	10,40
HSBC GL INV-IND FIX IN-ZD	USD	168 138,859	1 336 708,88	0,61
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS ASIA HIGH YIELD BOND ZC	USD	521 302,896	3 277 934,11	1,49
STRUCTURED INVESTMENTS SICAV GS CROSS ASSET TREND PORTFOLIO	EUR	208 113,718	2 182 904,79	0,99
TOTAL LUXEMBOURG			50 558 841,07	22,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			96 998 837,84	44,11
TOTAL Organismes de placement collectif			96 998 837,84	44,11
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
AEX FUT 0124	EUR	-5	-2 520,00	
AUST 10Y BOND 0324	AUD	42	85 753,52	0,04
CAC 40 FUT 0124	EUR	-8	1 480,00	
CBOT USUL 30A 0324	USD	-37	-433 600,29	-0,20
DAX 30 IND FU 0324	EUR	-2	2 675,00	
DJE 600 BANK 0324	EUR	66	2 640,00	
DJE 600 EUROP 0324	EUR	-79	-17 617,00	
DJE 600 INDUS 0324	EUR	-16	-15 700,00	-0,01
DJE 600 OIL G 0324	EUR	46	3 680,00	
DJES BANKS 0324	EUR	131	-7 991,00	
DJS 600 CHEM 0324	EUR	-26	-58 175,00	-0,03
DJS 600 MED 0324	EUR	-56	-5 600,00	
DJS BAS R FUT 0324	EUR	-38	-42 550,00	-0,02
DJS F&B FUT 0324	EUR	-23	-3 500,00	
DJS TECH FUT 0324	EUR	21	-1 870,00	

FCP HSBC MIX MODERE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DJS TELECOM 0324	EUR	111	-28 860,00	-0,01
DJ STOXX HC 0324	EUR	-5	-4 945,00	
DJS TRAVEL 0324	EUR	23	7 320,00	0,01
DJ STX600 AUT 0324	EUR	42	-30 730,00	-0,01
EURO BOBL 0324	EUR	-182	-302 110,00	-0,14
EURO BONO SPA 0324	EUR	6	22 340,00	0,01
EURO BUND 0324	EUR	-64	-55 030,00	-0,03
EURO-OAT 0324	EUR	-43	-166 410,00	-0,07
EURO SCHATZ 0324	EUR	432	209 520,00	0,10
EURO STOXX 50 0324	EUR	-377	120 975,00	0,06
FCI FTSE Burs 0124	MYR	-42	4 137,20	
FTSE/MIB 0324	EUR	9	-3 330,00	-0,01
FTSE 100 FUT 0324	GBP	9	20 062,32	0,01
FTSEJSE TOP40 0324	ZAR	16	13 903,07	
HANG SENG TEC 0124	HKD	30	6 434,22	
HHI HANG SENG 0124	HKD	15	10 086,08	
LIFFE LG GILT 0324	GBP	-23	-183 140,04	-0,08
MEFF IBEX35 E 0124	EUR	6	-6 048,00	
MEX BOLSA IDX 0324	MXN	-28	-38 720,89	-0,02
MME MSCI EMER 0324	USD	-42	-93 427,78	-0,05
MSCI CHIN A50 0124	USD	13	4 883,90	
MSCI ID NTR 0324	USD	37	22 997,51	0,01
MSE CANADA 10 0324	CAD	134	548 318,00	0,25
OMX COP25 100 0124	DKK	8	9 457,85	0,01
OMXS30 FUT 0124	SEK	46	21 938,29	0,01
S&P TORONTO 6 0324	CAD	-7	-37 156,39	-0,02
SET50 FUTURES 0324	THB	-169	-5 948,36	
SIMEX MINIJGB 0324	JPY	-79	-77 632,60	-0,04
SP 500 MINI 0324	USD	37	265 717,65	0,12
SP E-MINI FIN 0324	USD	-6	-26 886,34	-0,01
SP E-MINI HEA 0324	USD	-4	-16 729,28	-0,01
SP E-MINI MAT 0324	USD	-3	-11 569,28	-0,01
SP E-MIN INDU 0324	USD	8	38 600,46	0,02
SP EMIN UTILI 0324	USD	-14	-4 816,01	
SPI 200 FUT 0324	AUD	-2	-525,05	
ST600 RETAIL 0324	EUR	14	2 870,00	
STOXX 600 FIN 0324	EUR	15	9 815,00	
STOXX 600 P&H 0324	EUR	5	-2 175,00	
TPX BANKS 0324	JPY	107	-55 645,88	-0,02
TU CBOT UST 2 0324	USD	304	626 407,25	0,28
US 10Y ULT 0324	USD	-28	-70 143,83	-0,03
XAE ENERGY SE 0324	USD	14	28 642,56	0,01

FCP HSBC MIX MODERE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XAK TECHNOLOG 0324	USD	7	37 070,57	0,01
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-90	-851 400,00	-0,38
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	-4	-2 925,67	
XEUR FSTN DJ 0324	EUR	-41	-46 740,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-584 443,24	-0,27
TOTAL Engagements à terme fermes			-584 443,24	-0,27
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2024 CALL 4600	EUR	915	159 210,00	0,07
HANG SENG CHINA ENT 06/2024 CALL 6800	HKD	250	15 332,00	0,01
VSTOXX 01/2024 CALL 22	EUR	1 000	-9 000,00	
VSTOXX 01/2024 PUT 13	EUR	-1 000	7 500,00	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			173 042,00	0,08
TOTAL Engagements à terme conditionnels			173 042,00	0,08
TOTAL Instrument financier à terme			-411 401,24	-0,19
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	THB	224 279,99	5 948,36	
APPEL MARGE CACEIS	CHF	2 720	2 925,67	
APPEL MARGE CACEIS	HKD	-274 749,99	-31 852,30	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	SEK	-244 227,99	-21 938,29	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	JPY	20 755 930	133 278,47	0,06
APPEL MARGE CACEIS	GBP	141 315	163 077,72	0,07
APPEL MARGE CACEIS	AUD	-137 976,38	-85 228,48	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	ZAR	-280 859,9	-13 903,06	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	-405 569,4	-367 147,42	-0,17
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-744 558	-511 161,61	-0,23
APPEL MARGE CACEIS	MYR	-21 000,02	-4 137,20	
APPEL MARGE CACEIS	MXN	724 340	38 720,89	0,02
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 271 326	1 271 326,00	0,57
APPEL MARGE CACEIS	DKK	-70 504	-9 457,85	
TOTAL Appel de marge			570 450,90	0,26
Créances			54 461 065,17	24,76
Dettes			-48 676 139,49	-22,13
Comptes financiers			8 536 658,09	3,88
Actif net			219 929 284,52	100,00

Part HSBC MIX MODERE I	EUR	104 221,98600	1 128,73
Part HSBC MIX MODERE A	EUR	318 693,57900	320,96